

**Violet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe****Déposé / Reçu le****09 MARS 2026****au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles*****26037442***

le,

N° d'entreprise : 0473 917 155**Nom****(en entier) : A & C Properties****(en abrégé) :****Forme légale : SA****Adresse complète du siège : Avenue Louise, 343 1050 Bruxelles****Objet de l'acte : Démission - nomination - P.V.A.G. du 30/12/2025**

Après échange de vues, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

1. Changement d'administrateur.

Suite à la fusion par absorption de la société Luxembourg Corporation Invest S.à r.l. avec la société Luxembourg Corporation Invest IV S.à r.l. qui a conduit à la radiation de la société Luxembourg Corporation Invest S.à r.l., administratrice de la Société, l'Assemblée décide de remplacer Luxembourg Corporation Invest S.à r.l. dans son rôle d'administrateur par Luxembourg Corporation Invest IV S.à r.l. une entité Luxembourgeoise ayant son siège social au 10, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés Luxembourgeois sous le numéro B216687 avec pour représentant permanent Mr. Jean-Marie Bettinger, ceci avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes annuels de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2030.

L'Assemblée accorde décharge pleine et entière à l'administrateur sortant.

1. Renouvellement des mandats.

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de la société W Properties & Management SRL ayant pour représentant permanent Mr Xavier Weil jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes annuels de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2030.

1. Délégation de pouvoir.

L'assemblée décide de donner procuration à la SRL W-Conseil Belgium dont le siège social est situé au Avenue Louise 343, 1050 Bruxelles et à Mme Stéphanie VANHELLEMONT à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin que tous les documents en relation avec les résolutions ci-dessus soient déposés et publiés auprès des autorités compétentes. Le mandataire peut faire au nom de la Société toutes les déclarations et signer tous les documents nécessaires.

Toutes les décisions susmentionnées ont été prises séparément et à l'unanimité.

Certifié conforme, sincère et exact.

Stéphanie Vanhellemont

Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/03/2026 - Annexes du Moniteur belge